

et une moyenne de 2,641,132 gallons de preuve pendant les quatre exercices précédents.

L'augmentation sur le dernier exercice est due à ce que les distillateurs ont, à la fin de juin, acquitté les droits sur les spiritueux qu'ils voulaient mettre en réserve pour faire face aux demandes du commerce, parce que les dispositions de l'acte du revenu de l'intérieur concernant la maturation des spiritueux entraînent en vigueur le 1er juillet 1890.

L'autre augmentation, comparée avec la consommation pendant les quatre exercices précédents peut être attribuée, en grande partie, au fait que pendant 1888-89 et 1889-90 l'esprit de bois dont les droguistes faisaient une grande consommation, a manqué et qu'il leur a fallu employer une plus grande quantité d'alcool acquitté des droits.

Le relevé qui suit fait voir les quantités totales sur lesquelles les droits ont été perçus dans le cours des différents exercices y mentionnés. On verra que la colonne des totaux s'accorde avec les chiffres de l'état financier n^o 13.

Exercice.	Spiritueux indigènes.		Spiritueux importés. employés dans des fabriques- entrepôts. Acquittés de la différence entre les droits de douane et ceux d'accise.	Quantités totales des droits.	Droits afférents à chaque exerci- ce, y com- pris le produit des licences.
	Droits acquittés à la sortie de la distillerie.	Droits acquittés à la sortie de l'entrepôt.			
	Gallons de preuve.	Gallons de preuve.	Gallons de preuve.	Gallons de preuve.	\$
1885-86.	65,280	2,412,818	9,670	2,487,768	3,214,075
1886-87.	1,904	2,864,935	15,426	2,882,265	3,737,338
1887-88.	46,505	2,326,327	32,884	2,405,716	3,099,016
1888-89.	12,485	2,945,124	15,322	2,972,931	3,873,607
Totaux.	126,174	10,549,204	73,302	10,748,680	13,924,036
Moyenne des quatre exercices terminés le 30 juin 1889.	31,543	2,637,301	18,325	2,687,170	3,481,009
1889-90.	22,590	3,490,324	30,870	3,543,784	4,620,393

Les annexes A et B font voir quelle a été la consommation par tête des spiritueux, des tabacs et des autres produits soumis aux droits d'accise, et des produits similaires importés et frappés de droits de douane, suivant le chiffre de la population.

Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'une forte partie des produits déclarés pour la consommation aux principaux centres d'importation, ne sont pas consommés dans la province où les droits sont payés.